

27 avril 2007

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

CAP GEMINI
(Eurolist)

Par courrier du 26 avril 2007, la Société Générale (29, boulevard Haussmann, 75009 Paris) a déclaré avoir franchi directement et indirectement en hausse, le 20 avril 2007, par suite d'une acquisition d'actions CAP GEMINI par le groupe Société Générale dans le cadre de ses activités de trading, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société CAP GEMINI et détenir, à titre direct et indirect, 8 830 002 actions CAP GEMINI représentant autant de droits de vote, soit 6,12% du capital et des droits de vote de cette société (1), répartis de la façon suivante :

	actions	% capital	droits de vote	% droits de vote
Société Générale (trading)	5 437 694	3,77	5 437 694	3,77
SG Option Europe (trading)	3 130 048	2,17	3 130 048	2,17
SGAM Banque (trading)	262 260	0,18	262 260	0,18
Total	8 830 002	6,12	8 830 002	6,12

-
- (1) Sur la base d'un capital composé de 144 178 464 actions représentant autant de droits de vote.
(1) Contrôlée indirectement par la Société Générale.